



RAPPORT D'ACTIVITES 2019

COMITE DE PROTECTION DE L'ENFANCE
96, rue de Paris – BP 163
89003 AUXERRE CEDEX
Tel : 03 86 72 19 17
www.cpey.fr

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DES SERVICES	3
OU AGISSONS NOUS ?	4
NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES	5
LES FINANCEMENTS.....	6
LE PARTENARIAT	7
AEMO	8
SICMO	10
SIE	13
REPARATIONS PENALES	15
AER.....	17
STUDIOS.....	21
MINEURS NON ACCOMPAGNES	23
VISITES MEDIATISEES.....	26
ESPACE RENCONTRES	28
MEDIATION FAMILIALE	30
LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS	33
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	35
GLOSSAIRE	36

Le Comité de protection de l'enfance de l'Yonne

Le Comité de Protection de l'Enfance de l'Yonne (CPEY)

est une Association à but non lucratif créée le 8 juillet 1954.

Champ d'intervention de l'association

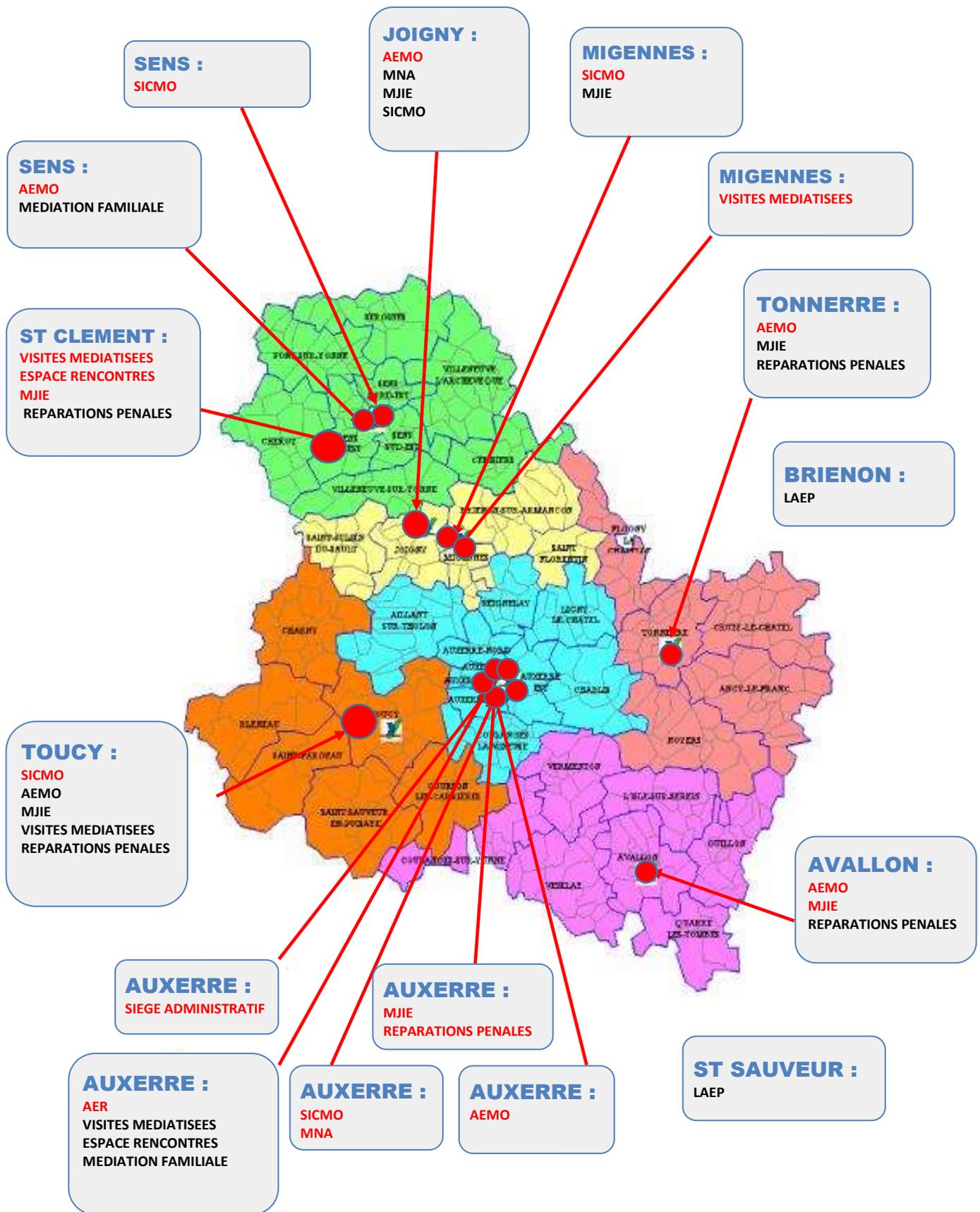
Son champ d'intervention est celui de la Protection de l'Enfance.

L'association est conventionnée avec le Conseil Départemental de l'Yonne (article L. 311-1 du code de l'action sociale et des familles) et habilitée par le ministère de la justice dans le cadre de l'assistance éducative pour intervenir « lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur sont en danger » (articles 375 à 375-8 du Code Civil et 1181 à 1200 du Nouveau Code de Procédure Civile). Certains services sont également habilités pour conduire une prise en charge éducative auprès de jeunes relevant de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Elle gère 11 services, exerce une action éducative auprès de 1 600 enfants, adolescents et jeunes majeurs et emploie plus de 100 salariés, principalement des travailleurs sociaux (éducateurs, assistants sociaux, psychologues...).

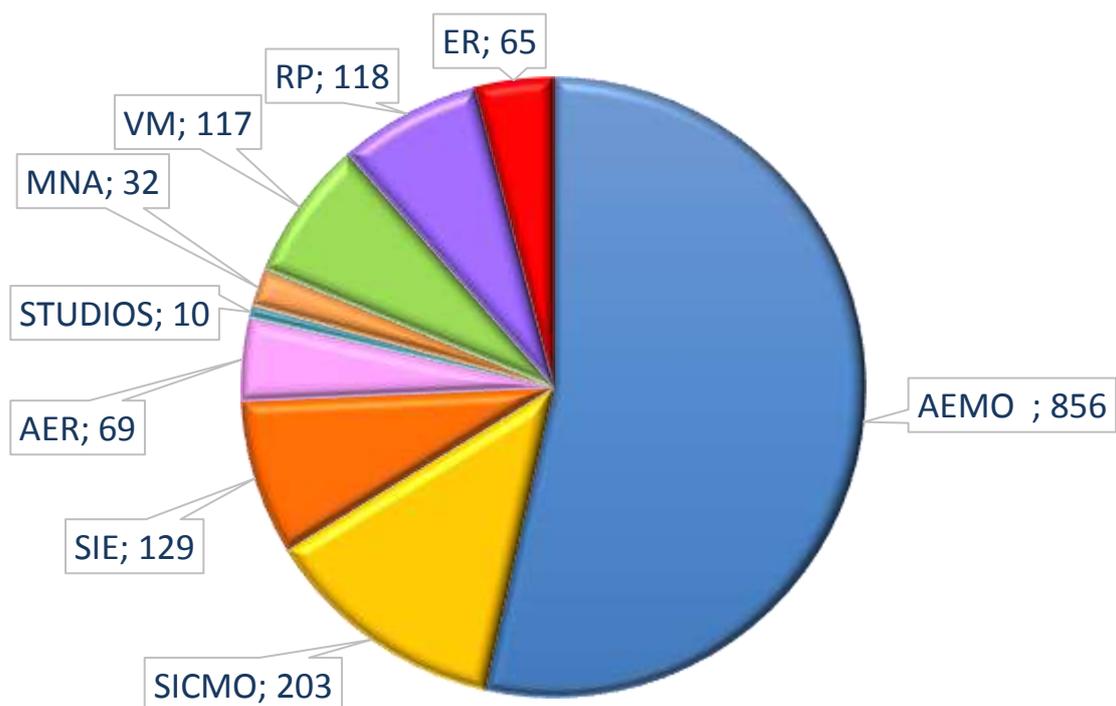
Son budget est largement supérieur à 5 M d'euros. Elle est financée à 87 % par le Conseil Départemental de l'Yonne, à 10 % par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et à 3 % par d'autres financeurs.

OU AGISSONS NOUS ?



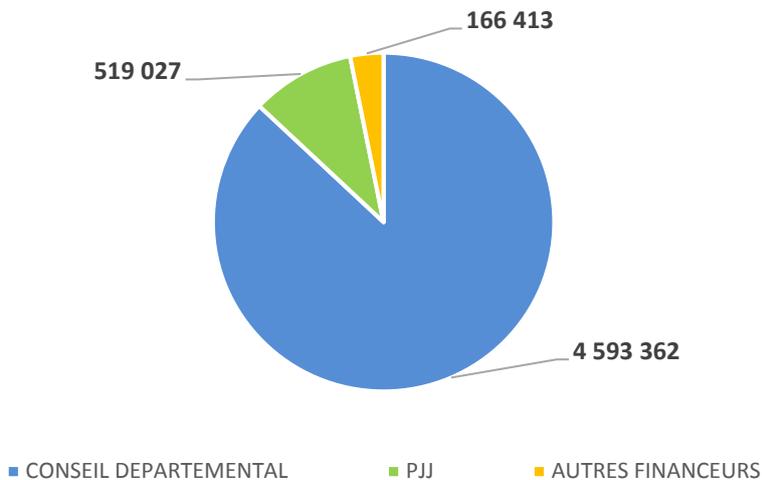
NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES

1 599 enfants accueillis dans les différents services

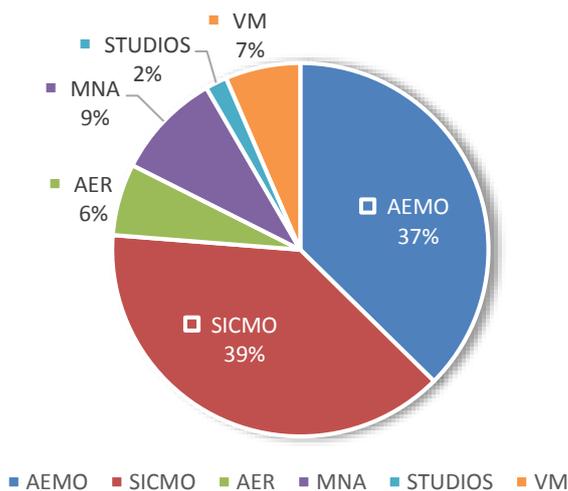


LES FINANCEMENTS 2019

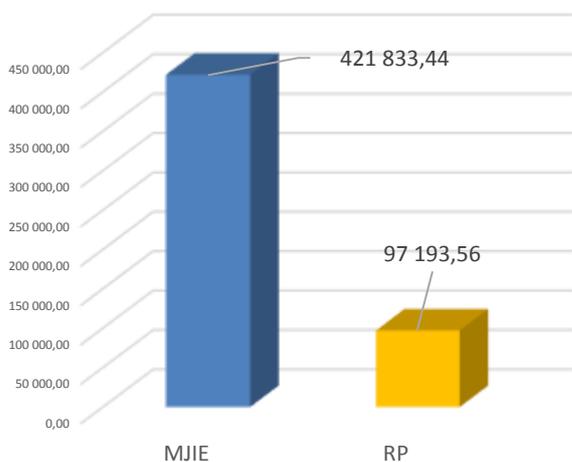
FINANCEMENT GLOBAL : 5 278 802 €



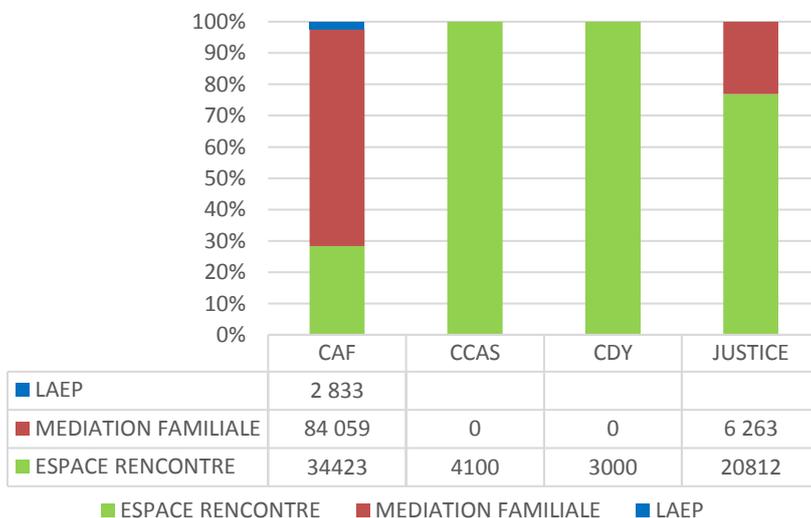
FINANCEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL : 4 593 362 €



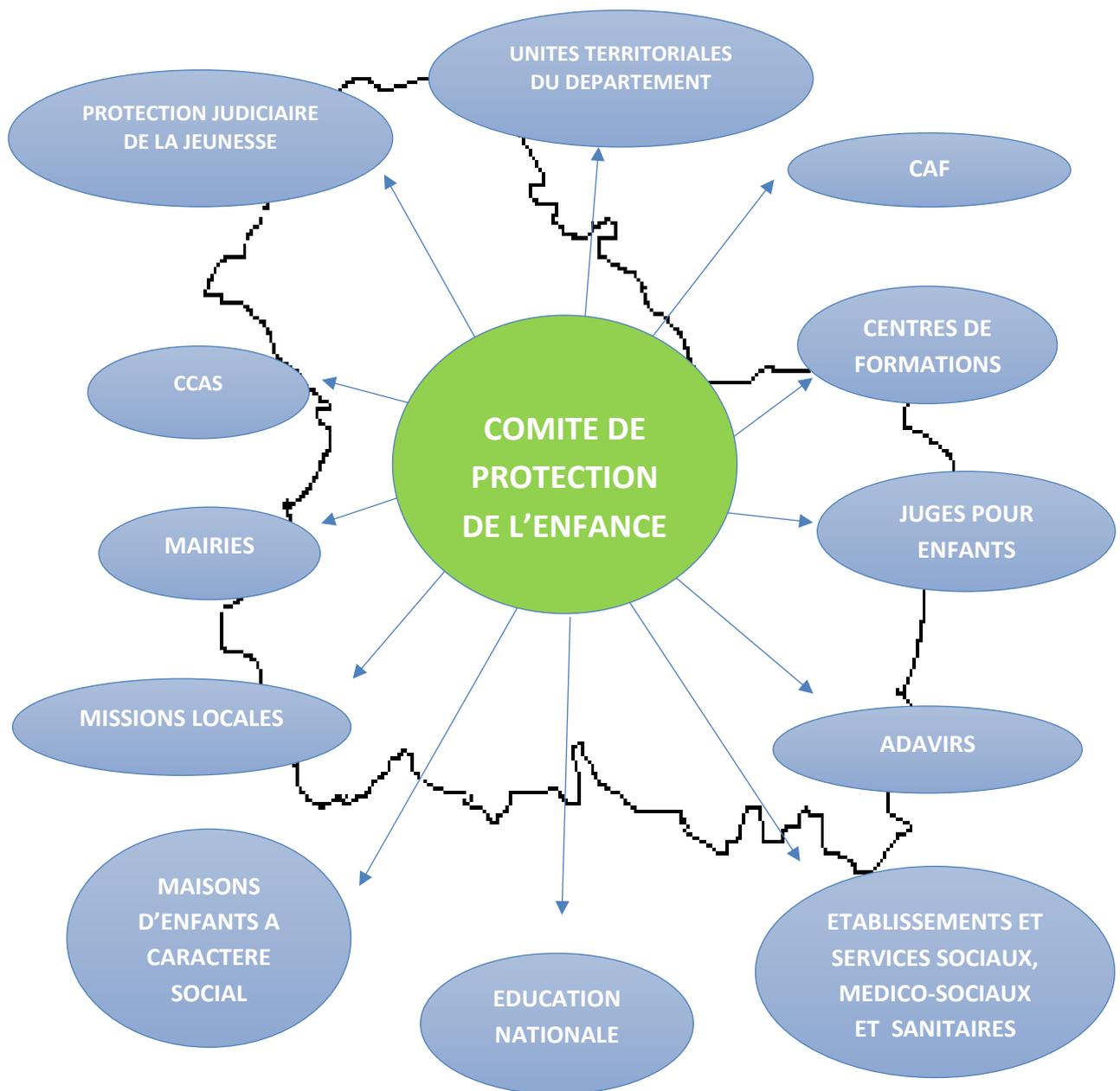
FINANCEMENT PJJ : 519 027 €



FINANCEMENT MULTIPLES



LE PARTENARIAT



ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - AEMO

Objet de la mesure

La mesure d'AEMO judiciaire est une mesure de milieu ouvert qui intervient dès lors que les conditions de vie de l'enfant dans son milieu naturel sont susceptibles de le mettre en danger. L'objectif est d'apporter aide et conseil à la famille afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre, afin de réduire ou faire disparaître les sources de danger pour l'enfant.

Modalités d'interventions

Accompagnement de la famille et de l'enfant par le biais de visites à domicile, d'entretiens, de temps individuels avec l'enfant, d'actions individuelles ou collectives. Concertation avec les partenaires et intervenants auprès de la famille. Prise en compte des ressources de la famille et de l'environnement de l'enfant. Aides spécifiques proposées en fonction des difficultés repérées (orientation vers dispositif de droit commun, TISF, aide financière, soutien scolaire, ...). Evaluation de la situation en équipe pluridisciplinaire. Support : jugement, DIPEC, définition d'objectifs (généraux, opérationnels). Rythme d'intervention : au moins 2 fois par mois.

Chiffres clés

Nombre de journées réalisées en 2019 : **202 902 (213 456 en 2018)**

File active au 1^{er} janvier 2019 : **573 mineurs**

Entrées en 2019 : **283 entrées**

Sorties en 2019 : **319 sorties**

File active au 31 décembre 2019 : **537 mesures**

Taux de rotation des mesures : **57,48 %**

Durée moyenne d'une mesure : **21 mois**

- La plus courte : **1 mois**
- La plus longue : **7 ans et demi**

Nombre de nouveaux mineurs suivis : **283 mineurs**

Nombre de nouvelles familles suivies : **183 familles**

Nombre de nouvelles familles séparées suivies : **78 familles**

Nombre d'enfants suivis en 2019 : **856 mineurs**

- Nombre de garçons : **468** Age moyen : **11 ans** + jeune : **1 mois** + âgé : **17 ans et 8 mois**
- Nombre de filles : **388** Age moyen : **11 ans** + jeune : **1 mois** + âgée : **17 ans et 4 mois**

Origine des nouvelles mesures : **36 % : Conseil Départemental / 20% : Juge des Enfants / 12% : MJIE / 10% : Éducation nationale / 9% : Parquet / 6% : Délégation de compétence – Dessaisissement / 3% : Parents / 2% : Mineur lui-même / 1% : Police – Gendarmerie / 1% : PJJ**

Devenir des mesures : **40% : Évolution favorable / 11% : Placement / 10% : Placement à domicile / 10% : SICMO / 9% : Inefficiace / 8% : Majorité / 6% : Délégation de compétence – Dessaisissement / 2% : AER / 1% : Studios / 1% : Décès / 1% : AED / 1% : AJOB**

ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - AEMO

Composition de l'équipe

Nature du poste	ETP
Direction	0,60
Chef de service	2,00
Admin et comptable	3,42
Psychologue	2,00
Educatif	18,70
Services généraux	0,18
Contrat aidé	0,58
TOTAL	27,48

Formation professionnelle et colloques

Intitulé	Nbre salariés	Nbre heures
CAFERUIS	1	420
Vae BTS assistante gestion	1	15
DEIS	1	875
DEIS	1	740
L'essentiel de la comptabilité niv- 1	1	21
Habilitation électrique	2	28
SST- sauveteur secouriste au travail	2	32
S'approprier les fonctions du management	2	28
Appréhender les spécificités et les techniques des entretiens professionnels d'évaluations	2	28
L'enfant au cœur des conflits parentaux	15	180
Parole d'enfants : des lieux d'enfermement	1	14
39ème assises nationales du CNAEMO	5	35
Diagnostic évaluation investigation / quels outils pour les professionnels	1	7

Perspectives 2020

- Favoriser l'harmonisation des pratiques et la lisibilité de nos actions (projet de service, balisage du déroulement de la mesure, communication sur ce qu'on fait)
- Favoriser la participation des familles, les positionner en tant qu'acteurs dans la mesure (importance du 1^{er} rdv, construction du projet personnalisé de l'enfant avec la famille)
- Veiller au respect du cadre législatif en vigueur (autorité parentale, outils loi 2002-2, partage des informations à caractère secret, ...)

Objet de la mesure

A partir de quatre antennes réparties sur le territoire de l'Yonne et à proximité des familles sur un axe Toucy-Auxerre- Migennes et Sens, le service intervient dans et auprès des familles soit sur mandat judiciaire ou encore dans un cadre administratif à la demande des Unités Territoriales du Conseil Départemental.

Cette assistance éducative au domicile a pour objectif majeur de permettre à l'enfant d'évoluer au sein de sa famille, dans un milieu et un environnement favorable qui garantisse sa sécurité physique et psychique.

Elle repose sur une participation active des parents et la (re) mobilisation, avec le soutien du service, de leur fonction parentale. Même si la fréquence des interventions de l'équipe éducative (au moins 2 fois par semaine) peut être vécue parfois comme intrusive par la famille du fait qu'elle soit intensive, elle n'en reste pas moins la base d'une relation d'aide souhaitant s'exercer de manière continue et permettant un travail plus approfondi.

Modalités d'interventions

Accompagnement des parents basé sur un mode d'intervention intensif (fréquence-durée) que ce soit, au domicile, au service, au travers d'activités extérieures. Identification des besoins, définition des axes de travail et réponse éducative à partir de moyens humains et si besoin matériels adaptés.

La démarche éducative a pour objectif à la fois de soutenir parents et enfants et les accompagner pour répondre de manière adaptée aux difficultés qu'ils rencontrent dans la vie quotidienne, sans jugement de valeur, avec la volonté permanente des professionnels d'identifier et de valoriser les compétences parentales en recentrer l'action des parents sur l'intérêt du ou des enfants.

Une permanence éducative est rendue possible par la mise en place d'un système d'astreinte.

SERVICE INTERVENTION CONTINU EN MILIEU OUVERT - SICMO

Chiffres clés

Nombre de journée réalisées : Auxerre : **10 628 (12971 en 2018)** – Toucy : 9 030 (**9261 en 2018**)

File active au 1^{er} janvier 2019 : Auxerre : **37** – Toucy : **30**

Migennes : **25** - Sens **23**

Entrées en 2019 : Auxerre : **21** – Toucy : **14**

Migennes : **30** – Sens : **23**

Sorties en 2019 : Auxerre : **28** – Toucy : **16**

Migennes : **27** – Sens : **18**

File active au 31 décembre 2019 : Auxerre : **30** – Toucy : **28**

Migennes : **28** – Sens : **33**

Taux de rotation des mesures :

Auxerre : **80 %** Toucy : **55 %**

Migennes : **101 %** Sens : **64 %**

Durée moyenne d'une mesure : Auxerre : **24.65 mois** – Toucy : **25 mois**

Migennes : **15 mois** – Sens : **16 mois**

- La plus courte : Auxerre : **5 mois** – Toucy : **13 mois**

• Migennes : **2 mois** – Sens : **8 mois**

- La plus longue : Auxerre : **61 mois** – Toucy : **64 mois**

• Migennes : **42 mois** – Sens : **23 mois**

Nombre de mesures suivies : Auxerre : **58** – Toucy : **44**

Migennes : **55** – Sens : **51**

Nombre de familles suivies : Auxerre : **35** – Toucy : **22**

Migennes : **28** – Sens : **19**

Nombre de familles séparées suivies : Auxerre : **20** – Toucy : **22**

Migennes : **11** – Sens : **8**

Nombre d'enfants suivis : Auxerre : **58** – Toucy : **44**

Migennes : **55** – Sens : **51**

- Nombre de garçons : Auxerre : **33** – Toucy : **26**

• Migennes : **37** – Sens : **32**

- Age moyen : Auxerre : **12.88** – Toucy : **11.32** – Migennes : **8.96** – Sens : **10.12**

• + jeune : Auxerre : **5.27** – Toucy : **2.41** – Migennes : **1** – Sens : **1**

+ âgé : Auxerre : **18.50** – Toucy : **16.39** – Migennes : **18** – Sens : **17**

- Nombre de filles : Auxerre : **25** – Toucy : **18** – Migennes : **18** – Sens : **19**

- Age moyen : Auxerre : **10.67** – Toucy : **10.63** – Migennes : **11.05** – Sens : **10.74**

• + jeune : Auxerre : **3.59** – Toucy : **3.42** – Migennes : **4** – Sens : **2**

+ âgée : Auxerre : **18** – Toucy : **18** – Migennes : **18** – Sens : **17**

Origine des mesures : cf. fiche statistique

Auxerre : CD89 : **19** – JE : **39** Toucy : CD89 : **16** – JE : **28**

Migennes : CD89 : **14** – JE : **41** Sens : CD89 : **4** – JE : **41**

Devenir des mesures : cf. fiche statistique

Auxerre : Majorité : **3** – Main levée : **21** – Placement : **4**

Toucy : Majorité : **1** – Main levée : **14** – Placement : **1**

Migennes : Majorité : **2** – Main levée **21** – Placement : **1** – Déménagement : **3**

Sens : Main levée **15** – Transfert Sicmo Toucy **1** – AEMO : **1** – Studio : **1**

SERVICE INTERVENTION CONTINU EN MILIEU OUVERT - SICMO

Composition de l'équipe

Nature du poste	ETP
Direction	0,20
Chef de service	2,00
Admin et comptable	1,69
Psychologue	2,06
Educatif	17,10
Services généraux	2,70
Contrat aidé	0,67
TOTAL	26,42

Formation professionnelle et colloques

Formations	Nbre salariés	Nbre heures
Maitre praticien en relation d'aide	1	272
La fonction tutorale	1	120
Protection de l'enfance	1	21
Habilitation électrique	2	28
SST - sauveteur secouriste au travail	2	32
S'approprier les fonctions du management	2	28
Appréhender les spécificités et les techniques des entretiens pro	2	28
RGPD	1	14
Prévenir et gérer les situations d'agressivité professionnelle	3	42
Accompagner, éduquer, aider nos enfants et ados mutants	2	12
Nouvelle autorité et fonction d'ancrage	2	12
39ème assises nationales du CNAEMO	1	7

Perspectives 2020

- Le contexte sanitaire qui a conduit au confinement est venu mettre entre parenthèses certains projets ou micro projet du service.
- SICMO Nord : Poursuivre le travail entamé autour de la socialisation et le vivre ensemble avec le groupe ADOS tranche d'âge (10-13 ans).
- Mettre en place un groupe de paroles de parents (valorisation des compétences parentales).
- Actualiser le projet de service.

Objet de la mesure

Eclairer le juge des enfants sur la situation de l'enfant, le contexte dans lequel il vit (réponse à ses besoins primaires, quotidien, santé, scolarité, relations familiales, mode d'éducation, compétences parentales, difficultés repérées), la notion de danger ou de risque de danger. Le service, au terme de son évaluation, fait toute proposition utile, dans son rapport adressé au magistrat, pour répondre aux besoins de l'enfant (mesure éducative, expertise psychologique, ...).

Modalités d'interventions

Entretiens familiaux et individuels avec la famille et l'enfant (à domicile, au service, en lieu neutre) / accompagnement de la famille et actions éducatives au cours de la mesure en fonction des difficultés repérées / binôme référent éducateur-psychologue / concertation avec les partenaires intervenant dans la famille / évaluation en équipe pluridisciplinaire.

Chiffres clés

Nombre de mesures réalisées en 2019 : **71 mesures pour 129 enfants**

Durée moyenne d'une mesure : **6 mois**

- La plus courte : **1 ½ placement**
- La plus longue : **6 mois**

Nombre de familles suivies : **71 familles**

Nombre de familles séparées suivies : **25 familles**

Nombre d'enfants suivis : **129 enfants**

- | | | | |
|--------------------------|---------------------|----------------|----------------|
| - Nombre de garçons : 67 | Age moyen : 9.1 ans | + jeune : 1 an | + âgé : 17 ans |
| - Nombre de filles : 62 | Age moyen : 9.3 ans | + jeune : 1 an | + âgé : 17 ans |

Origine des mesures :

Cabinet 1 : 18

Cabinet 2 : 20

Cabinet 3 : 32

Et autres : 1

Devenir des mesures : pas de lisibilité sur les décisions prises par le Juge des Enfants (pas de retour par le TPE).

SERVICE D'INVESTIGATION EDUCATIVE - SIE

Composition de l'équipe

Nature du poste	ETP
Direction	
Chef de service	1,30
Admin et comptable	0,60
Psychologue	1,00
Educatif	3,86
Services généraux	0,12
Contrat aidé	
TOTAL	6,88

Formation professionnelle et colloques

Intitulé	Nbre salariés	Nbre heures
Habilitation électrique	1	14
SST - sauveteur secouriste au travail	2	32
S'approprier les fonctions du management	1	14
Appréhender les spécificités et les techniques des entretiens pro	1	14
Parole d'enfants : des lieux d'enfermement	1	14

Perspectives 2020

- Favoriser la lisibilité de l'activité (tableaux d'activité, articulation entre le chef de service, le secrétariat et le siège).
- Favoriser l'harmonisation des pratiques au sein de l'équipe éducative et le travail de terrain (visites à domicile, lieu de vie de l'enfant).
- Actualiser le projet de service.

REPARATIONS PENALES

Objet de la mesure

Mesure éducative ordonnée par un magistrat au mineur auteur d'une infraction pénale.
Proposer au mineur de s'engager dans une démarche de réparation, sur une durée de 3 à 6 mois.
Deux dimensions : la réflexion (prise de conscience de sa responsabilité, du cadre de la loi, des conséquences de ses actes) et l'action (réparation du préjudice par l'engagement dans une activité ou une action au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité).

Modalités d'interventions

Rendez-vous avec la famille (présentation de la mesure), puis entretiens individuels avec le jeune au service ou en lieu neutre.
Réalisation d'une action (au sein d'une association, d'une administration, étude d'un dossier, visionnage de reportage et questionnaire, ...).
Evaluation par le travailleur social de la validation de la mesure et transmission d'un rapport au magistrat.

Chiffres clés

Nombre de mesures accompagnées en 2019 : **98**

Durée moyenne d'une mesure : **6 mois**

- La plus courte : **4 mois**
- La plus longue : **10 mois**

Nombre de mesures suivies : **98**

Nombre de familles suivies : **98**

Nombre de familles séparées suivies :

Nombre d'enfants suivis : **98**

- Nombre de garçons : **89** Age moyen : **14 ans** + jeune : **9 ans** + âgé : **17 ans**
- Nombre de filles : **9** Age moyen : **15 ans** + jeune : **13 ans** + âgée : **17 ans**

Origine des mesures : Mesure pré-sentencielle ordonnée par un magistrat.

Devenir des mesures : pas de lisibilité sur la suite donnée aux mesures (notamment lorsque la mesure n'est pas validée par le service).

REPARATIONS PENALES

Composition de l'équipe

Nature du poste	ETP
Direction	
Chef de service	0,17
Admin et comptable	0,28
Psychologue	
Educatif	1,11
Services généraux	
Contrat aidé	
TOTAL	1,56

Perspectives 2020

- Développer le partenariat pour diversifier les actions proposées aux mineurs.
- Mobiliser le mineur sur une durée inférieure à 6 mois.
- Envisager des actions collectives pour des mineurs auteurs d'infractions de même nature.
- Actualiser le projet de service.

ACTION EDUCATIVE RENFORCEE - AER

Objet de la mesure

L'AER offre un accompagnement éducatif renforcé, dans le cadre administratif ou judiciaire, auprès de mineurs âgés de 0 à 18 ans et de leur famille, pour une durée de 6 mois (renouvelable une fois) afin de faire cesser ou réduire le risque de danger ou le danger encouru, tout en restaurant la fonction parentale.

Modalités d'intervention

Le service AER basé à Auxerre, intervient sur tout le territoire Icaunais. Il travaille donc en lien avec chacune des UT du département, l'ensemble des magistrats et partenaires locaux.

Le service AER est ouvert toute l'année, néanmoins ses temps d'intervention auprès des mineurs et de leur famille peuvent avoir lieu du lundi au samedi entre 7h et 21h.

Le service AER intervient dans les familles au minimum une fois par semaine. Les interventions du service sont pluridisciplinaires et ciblées en fonction des besoins repérés après le 1^{er} mois d'intervention. Les professionnelles du service interviennent majoritairement seule dans les familles. Les interventions en binôme sont possibles et définies en fonction des besoins repérés dans l'accompagnement.

Les éducatrices spécialisées sont référentes des mesures suivies. Elles accompagnent en moyenne 16.6 enfants pour 50 mesures en cours. Les TISF/ME et l'IDE interviennent auprès des 2 tiers des enfants suivis.

JANVIER				
FEVRIER	6 mesures	1 ES		
MARS	12 mesures	2 ES		
AVRIL	23 mesures	2 ES		
MAI	33 mesures	2 ES		
JUIN	36 mesures	3 ES	1 ME	1 IDE
JUILLET	45 mesures	3 ES	2 ME/TISF	1 IDE
AOUT	43 mesures	3 ES	2 ME/TISF	1 IDE
SEPTEMBRE	47 mesures	3 ES	2 ME/TISF	1 IDE
OCTOBRE	43 mesures	3 ES	2 ME/TISF	1 IDE
NOVEMBRE	49 mesures	3 ES	2 ME/TISF	1 IDE
DECEMBRE	48 mesures	3 ES	2 ME/TISF	1 IDE

nb : Nombre de mesures au dernier jour du mois.

Commentaires

Le service a ouvert à la mi-janvier 2019. Habilité pour réaliser 50 mesures réparties de la manière suivante : 35 mesures administratives 15 mesures judiciaires (avec une variation possible de + ou - 5), le service a connu une montée en charge progressive mais néanmoins rapide.

ACTION EDUCATIVE RENFORCEE - AER

Tableaux :

Nombre de journées réalisées		11 250	11 250
Nombre de mesures			
File active au 01/01/2019		0	
Entrées en 2019		69	
Sorties en 2019		21	
File active au 31/12/2019		48	
Mineurs sur liste d'attente au 31/12/2019		38	
Rotation des mesures			
- Effectif moyen (FA 01/01 + FA		24	
- Taux de rotation (%)		87	
Durée moyenne d'une mesure		<i>4 mois et 22 jours</i>	
- la plus		<i>1 mois et 2 jours</i>	
- la plus		<i>7 mois et 28 jours</i>	
Nombre de mesures suivies		69	
Nombre de familles suivies		40	
Nombre de familles séparées suivies		22	
Nombre de garçons		40	
- Age moyen (à l'arrivée)		<i>8 ans et 9 mois</i>	
- + jeune		<i>1 an et 10 mois</i>	
- + âgé		<i>16 ans et 2 mois</i>	
Nombre de filles		29	
- Age moyen (à l'arrivée)		<i>8 ans et 6 mois</i>	
- + jeune		<i>7 mois</i>	
- + âgée		<i>17 ans et 3 mois</i>	
Origine des mesures			
- CDY		36	
- JE		23	
- Parents		9	
- Hôpitaux/Centres de soins		1	
Devenir des mesures			
- Saisine judiciaire		7	
- Placement		3	
- Main-levée		2	
- PAD		5	
- Désaisissement		2	
- AEMO		1	
- MJIE		1	

Composition de l'équipe éducative :

- **1 ETP Chef de Service** qui assure l'encadrement et la responsabilité hiérarchique et technique des Travailleurs Médico-Sociaux. Il a des fonctions de représentation extérieure, d'animation et d'administration. Il est garant du service rendu aux personnes. Il assure une fonction d'accompagnement méthodologique des projets individuels des usagers, de conseil technique et d'évaluation des modes d'intervention des professionnels.
- **0.50 ETP Psychologue (non pourvu en 2019)**: Cadre technique, il participe aux réunions de concertation, favorise l'élaboration théorique et concrète sur le fonctionnement familial, participe à l'élaboration du PAI, réalise des visites à domicile où il apporte un éclairage spécifique, participe ou anime des actions individuelles et collectives, est un soutien auprès des équipes.
- Le psychologue peut rencontrer les enfants et les parents au cours de l'exercice de la mesure AER, à la demande des parents, des enfants ou sur proposition de l'équipe, si la famille en est d'accord.
- **3 ETP Travailleur Social** formés au travail d'écoute et de la relation. Ils interviennent auprès des mineurs et des familles dans le cadre d'une mission d'aide, de conseil, de suivi et d'évaluation fixée par un mandat administratif ou judiciaire. Le travailleur social est le référent des mesures, il est le fil rouge pour la famille. Son intervention auprès de la famille est centrée sur la réduction ou la disparition du danger et risque de danger pour les enfants. Les modalités de son intervention sont évaluées et décidées en réunion de service hebdomadaire.

Les travailleurs sociaux :

- organisent des entretiens dans le service :
 - avec l'enfant et avec sa famille,
 - avec l'enfant seul,
 - avec les parents seuls.
 - rencontrent les familles à domicile :
 - pour mieux comprendre la vie quotidienne des enfants, avec ses aspects éducatifs et matériels,
 - pour rencontrer toute la famille.
 - peuvent accompagner les jeunes et leurs parents pour des démarches auprès des partenaires dans l'intérêt de l'enfant : écoles, services sociaux, centres d'orientation scolaire et professionnelle, centre médico-psychologique, lieux d'accueil...
 - rencontrent les partenaires (PMI, écoles, services, sociaux...) :
 - avec les familles, pour réaliser les objectifs du projet d'accompagnement,
 - dans des réunions de services sociaux concernés par la protection de l'enfance,
 - par téléphone, pour recueillir des renseignements ou bien pour coordonner les actions.
 - organisent et animent des actions individuelles ou collectives
- **2 ETP TISF/ME** interviennent dès le 2^e mois de prise en charge par le service, au domicile de la famille. Leur intervention est centrée sur la question des conditions de vie de la famille. Ils travaillent avec les parents sur tous les axes de la vie pratique au quotidien ; la gestion du linge, du ménage, la préparation des gouters, des repas, l'hygiène, les rythmes de vie... Leur action vise à faire avec et faire faire. Les TISF participent et animent des actions individuelles ou collectives. Le rythme et la nature des interventions sont évalués et planifiés en réunion de service chaque semaine.
 - **1 ETP IDE** qui assure le suivi de la santé des enfants et des parents. Il reprend leur parcours de soin et accompagne les familles vers l'accès aux dispositifs médicaux si nécessaire. Il est le lien entre les professionnels de santé et le service, il facilite le lien avec le service PMI le cas échéant. Il développe des partenariats avec le milieu médical afin renforcer la prévention dentaire et médicale. Il est le lien privilégié des professionnels de la santé mentale adulte.
Il est le référent santé au sein du service AER.
Il participe et anime des actions individuelles ou collectives. L'intervention de l'IDE se déroule au service ou à domicile. Les modalités de son intervention sont évaluées et décidées en réunion de service hebdomadaire.

ACTION EDUCATIVE RENFORCEE - AER

Composition de l'équipe

Nature du poste	ETP
Direction	0,10
Chef de service	1,00
Admin et comptable	1,00
Psychologue	0,50
Educatif	5,50
Services généraux	
Contrat aide	
TOTAL	8,10

Formation professionnelle et colloques

Intitulé	Nbre salariés	Nbre heures
Secrétaire MF ou ER	1	28
Habilitation électrique	1	14
SST - sauveteur secouriste au travail	1	16
S'approprier les fonctions du management	1	14
Appréhender les spécificités et les techniques des entretiens pro	1	14

Objectifs et réalisation 2019 :

Le service AER s'est construit et développé durant toute l'année 2019.

Perspectives 2020 :

Afin de pouvoir répondre à la demande importante des territoires, le service AER souhaite augmenter sa capacité d'accueil et pouvoir prendre en charge 65 mineurs en file active. Aussi, afin d'améliorer la qualité de la prestation offerte aux enfants et à leur famille, l'embauche de 2 Travailleurs Sociaux et d'1TISF/ME supplémentaires semble nécessaire. Le nombre de mesures suivies par éducatrices pourrait donc être de 13 mineurs en moyenne. L'embauche d'un psychologue est également priorisée.

STUDIOS

Objet de la mesure

L'objectif est d'offrir un accompagnement éducatif adapté à des jeunes âgés de 17 ans et demi ou des jeunes majeurs, d'étayer leur autonomie et de construire leur parcours d'insertion sociale, scolaire, pré-professionnel ou professionnelle.

Modalités d'interventions

Une éducatrice intervient et accompagne les jeunes dans leur cheminement vers l'autonomie. Une prise en charge personnalisée est proposée dans différents domaines : scolarité, professionnel, démarches administratives, gestion de ton budget, réorientation, préparation à une autonomie extérieure, relation avec les familles, attention aux soins médicaux. Les jeunes sont hébergés dans un immeuble comprenant cinq studios individuels aménagés avec un coin cuisine des sanitaires. Un service d'astreinte éducative est mis en place pour chaque soir de la semaine de 17h à 22h afin de répondre aux problèmes rencontrés par les jeunes et leur apporter une réponse rapide. Sur les temps de nuit et week-end, l'astreinte cadres permet de répondre aux urgences et d'assurer une prise en charge continue.

Chiffres clés

Nombre de journée réalisées en 2019 : **1 707** (2 710 en 2018)
File active au 1^{er} janvier 2019 : **7 (5 filles / 2 garçons)**
Entrées en 2019 : **3 (1 fille / 2 garçons)**
Sorties en 2019 : **7 (6 filles / 1 garçon)**
File active au 31 décembre 2019 : **3 (garçons)**
Taux de rotation des mesures : **140 %**
Durée moyenne d'une mesure : **18 mois**
- La plus courte : **2 mois**
- La plus longue : **34 mois**
Nombre de jeunes suivis : **10**
- Nombre de garçons : **4** Age moyen : **18.4 ans** + jeune : **17.6 ans** + âgé : **18.9 ans**
- Nombre de filles : **6** Age moyen : **18.6 ans** + jeune : **16.9 ans** + âgée : **19.7 ans**
Origine des mesures : **10 jeunes suivi(e)s en 2019**
A.E.M.O. Judiciaire = 3 (2 filles / 1 garçon)
S.I.C.M.O. = 1 fille
Placement = 1 fille
C.D.Y. = 5 (2 filles / 3 garçons)
Devenir des mesures : **7 jeunes sorti(e)s**
6 filles = 1 lycée professionnelle + 1 en insertion + 4 sans rien
1 garçon = lycée

Commentaires :

Début 2019, nous avons davantage de filles accueillies que de garçons. Fin 2019, toutes les filles étaient sorties du dispositif. La moyenne d'âge des jeunes suivis en 2019 s'établit à 18.5 ans
Sur les jeunes admis en 2019, la moitié était des filles.
En moyenne, notre durée d'accompagnement est de 18 mois, la plus courte étant de 2 mois.

Perspectives 2020

- Proposer un accompagnement pour les jeunes majeurs sans solutions.
- Développer le partenariat avec les associations caritatives.
- Actualiser le projet de service.

MINEURS NON ACCOMPAGNES - MNA

Objet de la mesure

L'objectif du service est d'accompagner sans distinction de culture et d'origine, des jeunes étrangers isolés sur le territoire, dans leurs démarches d'insertion sociale, scolaire ou professionnelle. Il vise à leur apporter une aide dans la réalisation des démarches administratives afin d'obtenir un titre de séjour. Il favorise également l'accès aux soins de tous.

Modalités d'interventions

L'équipe des MNA/Studios se compose de 4 travailleurs sociaux, d'une secrétaire comptable, d'un chef de service et d'un temps de psychologue.

Le service intervient sur tout le département mais principalement sur Auxerre et Joigny où les jeunes sont hébergés dans des appartements collectifs. Les références éducatives sont autant que possible attribuées par appartement afin de permettre une cohérence tant dans le suivi des jeunes que dans l'optimisation des déplacements.

Le projet APPART avec l'EREA de Joigny se poursuit. Deux jeunes MNA investissent l'appartement dédié au projet pour l'année scolaire, et voient arriver après chaque période de vacances deux nouveaux jeunes de l'EREA qui expérimente une autonomie encadrée. Le service et l'EREA favorisent ainsi la mixité sociale.

Un service d'astreinte éducative est mise en place pour chaque soir de la semaine de 17h à 22h afin de répondre aux problèmes rencontrés par les jeunes et leur apporter une réponse rapide. Sur les temps de nuit et week-end, l'astreinte cadres permet de répondre aux urgences et d'assurer une prise en charge continue.

MINEURS NON ACCOMPAGNES - MNA

Chiffres clés

Nombre de journée réalisées : **8 314** (7 806 en 2018)

File active au 1^{er} janvier 2019 : **19 (2 filles / 17 garçons)**

Entrées en 2019 : **13 (1 fille / 12 garçons)**

Sorties en 2019 : **9 (2 filles / 7 garçons)**

File active au 31 décembre 2019 : **24 (1 fille / 23 garçons)**

Taux de rotation des mesures : **42 %**

Durée moyenne d'une mesure : **22.5 mois**

- La plus courte : **12 mois**

- La plus longue : **33 mois**

Nombre d'enfants suivis : **32**

- Nombre de garçons : **29**

Age moyen : **17.5**

+ jeune : **16**

+ âgé : **19.5**

- Nombre de filles : **3**

Age moyen : **19**

+ jeune : **18**

+ âgée : **20**

Origine des mesures : **32 jeunes suivi(e)s en 2019 orienté(e)s par la cellule M.N.A. du C.D.Y.**

Devenir des mesures : **9 jeunes sorti(e)s en 2019**

2 filles = sans rien

7 garçons = 1 C.I.F.A. + 3 C.F.A. + 1 vie active + 2 en recherche d'emploi / insertion

Nationalité des **32 jeunes suivi(e) en 2019** :

AFRIQUE : **25**

(MALI = **6** + GUINEE = **7** + COTE d'IVOIRE = **7** + CAMEROUN = **2** + SIERRA LEONE = **1** + République du CONGO = **1** + République Démocratique du CONGO = **1**)

INDE = **2**

ALBANIE = **2**

BANGLADESH = **2**

FRANCAISE = **1**

Commentaires :

Début 2019, le service MNA accompagnait 19 jeunes. Sur cette même année, 13 ont été admis et 9 sont sortis du dispositif.

En 2019, nous avons accueillis beaucoup moins de filles que de garçons, cela peut s'expliquer du fait que sur le territoire, peu de filles arrivent. La moyenne d'âge des jeunes suivis en 2019 s'établit à 17.5 ans pour les garçons et 19 ans pour les filles.

Tous les jeunes nous sont orientés par la cellule MNA du Conseil Départemental de l'Yonne. Nous constatons, qu'ils viennent majoritairement d'Afrique.

En moyenne, notre durée d'accompagnement est de 22.5 mois (de 11 à 33 mois). Parmi les jeunes accompagnés, certains mettent en échec successivement leurs projets d'insertion, d'autres sont en prise à une souffrance psychique évoluant parfois en pathologie psychiatrique, dans les addictions profondes, aux prises à un passé d'errance, en carence affective importante, ce qui peut expliquer qu'ils sortent du dispositif sans rien.

Nous notons qu'en 2019, les garçons sortants sont majoritairement partis en CIFA et CFA. Seuls 2 étaient encore en recherche d'emploi.

MINEURS NON ACCOMPAGNES - MNA

Composition de l'équipe

Nature du poste	ETP
Direction	0,10
Chef de service	0,25
Admin et comptable	1,00
Psychologue	0,20
Educatif	3,80
Services généraux	
Contrat aide	
TOTAL	5,35

Formation professionnelle et colloques

Intitulé	Nbre salariés	Nbre heures
SST – Sauveteur secouriste au travail	1	16
Mineurs non accompagnés : quel accompagnement quel avenir	2	42
L'urgence de nouvelles réponses - état des lieux et perspectives	1	7

Perspectives 2020

- Améliorer l'organisation et le fonctionnement du service.
- Développer le partenariat avec les associations caritatives.
- Actualiser le projet de service.

VISITES MEDIATISEES

Objet de la mesure

Médiatiser des rencontres parents / enfants sur décision du magistrat.

Modalités d'interventions

Visites Médiatisées ou semi médiatisées, en lieu neutre ou au domicile des parents.

Nombre de visites réalisées en 2019 : **1 456 visites (1105 visites en lieu neutre / 159 visites au domicile / 206 visites semi-médiatisées) / 2 534 Actes. En 2018 : 2 796 Actes.**

Nombre de visites annulées en 2019 : **342 visites.**

Nombre d'incident en 2019 : **5 incidents.**

File active au 1^{er} janvier 2019 : **90 mesures (18 ASE de Paris / 67 CDY / 5 AEMO)**

Dont Nbre jeunes 115 (25 ASE Paris - 82 DCY - 8 AEMO)

Entrées en 2019 : **36 mesures / 43 jeunes**

Sorties en 2019 : **27 mesures / 35 jeunes**

File active au 31 décembre 2019 : **77 mesures (23 ASE de Paris / 46 CDY / 8 AEMO)**

Dont Nbre jeunes 117 (40 ASE Paris - 67 DCY - 10 AEMO)

Taux de rotation des mesures : **32 %**

Durée des mesures sur les 35 jeunes sortis :

De 0 à 6 mois : 9 / De 6 à 12 mois : 8 / De 12 à 18 mois : 9 / De 18 à 24 mois : 5 / + de 24 mois : 4

Nombre de mesures suivies en 2019 : **86 mesures (20 ASE de Paris / 58 CDY / 8 AEMO)**

Nombre d'enfants suivis : **119 (37 ASE Paris - 72 DCY - 10 AEMO) :**

Cadre juridique de la prise en charge des 119 jeunes : **2 administratifs et 117 judiciaires**

Au 31/12/2019 : **117 jeunes suivis :**

- Nombre de garçons : **62**

- Nombre de filles : **55**

Moyenne d'âge des admissions de l'année : **10 ans**

Origine des mesures : **Sur les 36 mesures entrée en 2019 : 10 ASE de Paris / 20 CDY / 6 AEMO.**

Devenir des mesures : **Sur les 27 mesures sortis en 2019 : 2 ASE de Paris / 23 CDY / 2 AEMO.**

Kilomètres parcourus : **18 116 km**

Commentaires : Baisse sensible du nombre d'actes par rapport à 2018. Cela s'explique par une réduction du nombre de mesures entrantes pour le Conseil Départemental. Les craintes d'une baisse d'activité ne se sont en revanche pas concrétisées pour l'ASE PARIS même si l'activité a été impactée par les mouvements sociaux.

VISITES MEDIATISEES

Composition de l'équipe

Nature du poste	ETP
Direction	
Chef de service	0,60
Admin et comptable	1,20
Psychologue	0,62
Educatif	3,77
Services généraux	
Contrat aide	
TOTAL	6,19

Formation professionnelle et colloques

Intitulé	Nbre salariés	Nbre heures
Accueillant en espace rencontre	2	56
Protection de l'enfance et dispositif de soutien à la parentalité	1	14
Excel perfectionnement	1	21
Habilitation électrique	1	14
S'approprier les fonctions du management	1	14
Appréhender les spécificités et les techniques des entretiens pro	1	14

Objectifs et réalisation 2019

- Renforcer le partenariat avec le Conseil Départemental de l'Yonne, notamment au niveau de la communication entre les personnels éducatifs.
- Continuer à faire vivre le partenariat avec l'ASE PARIS en répondant au mieux à la commande du financeur.

Perspectives 2020

- Développer la médiatisation via le projet de « l'appartement Passerelle » à destination de l'ASE PARIS.
- Terminer la rédaction du projet de service.

ESPACE RENCONTRES

Objet de la mesure

Rencontres parents enfants ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales.

Modalités d'interventions

Assurer une présence éducative en discontinu lors de rencontres en lieu en neutre entre parents et enfants.

Chiffres clés

Nombre de journées réalisées : **610 heures soit 42 jours** (610h = 495h visites et entretiens + 115h de fonctionnement. (1085 heures soit 53 jours en 2018)

File active au 1^{er} janvier 2019 : **28 mesures judiciaires + 0 mesure non judiciaire = 28 mesures**

Entrées en 2019 : **98 demandes et 36 mises en place**

Sorties en 2019 : **30 mesures judiciaires + 0 mesure non judiciaire = 30 mesures** (+ fermetures du service au 31.12.2019)

File active au 31 décembre 2019 : **33 mesures judiciaires + 1 mesure non judiciaire = 34 mesures**

Taux de rotation des mesures : **97 %**

Durée moyenne d'une mesure : **9 mois (7 mesures : - de 6 mois et 23 mesures de 6 à 12 mois)**

- La plus courte : **42 jours**

- La plus longue : **329 jours**

Nombre de mesures suivies : **31**

Nombre d'enfants suivis : **63 enfants de mesures judiciaires et 2 enfants de mesures non judiciaires = 65**

- Nombre de garçons : **35** Age moyen : **10 ans** + jeune : **2 ans** + âgé : **18 ans**

- Nombre de filles : **30** Age moyen : **10 ans** + jeune : **1 an** + âgée : **17 ans**

Origine des mesures : **1 TGI + 33 Juge des enfants + 2 spontanées**

ESPACE RENCONTRES

Composition de l'équipe

Nature du poste	ETP
Direction	
Chef de service	0,20
Admin et comptable	0,40
Psychologue	
Educatif	0,94
Services généraux	
Contrat aide	
TOTAL	1,54

Objectifs et réalisation 2019

- Mettre en corrélation les demandes des magistrats avec les moyens alloués par la Caisse d'Allocations Familiale.

Perspectives

- Fermeture du service au 31.12.2019.

Objet de la mesure

Le service de médiation familiale propose un accompagnement aux personnes en situation de conflit ou de rupture dans le contexte familial. La démarche de médiation peut être volontaire ou judiciaire.

- **Les séparations et divorces** : la médiation familiale permet à ces personnes, en instance de séparation, séparés, divorcés parfois depuis plusieurs années, de venir réfléchir aux conséquences de leur séparation conjugale ou de leur rupture familiale.

Il arrive que la séparation des adultes se soit déroulée dans un climat de conflits, voire de violences, qui perdurent après des années. L'enfant peut en être l'enjeu, et alors être pris dans un conflit de loyautés.

- **Les médiations familiales entre parents et grands-parents** : il s'agit, ici, de repérer avec les personnes accueillies les difficultés vécues au sein d'une génération pour faciliter l'acceptation de la place et du rôle de chacun, afin que les petits-enfants ne soient pas l'enjeu de l'histoire familiale.

- **Les médiations familiales entre parents et jeunes majeurs** : c'est écouter les difficultés qui ont entraîné un conflit ou une rupture des relations, voire de la cohabitation, et soutenir la compréhension par chacun de ce qui a entraîné le conflit. Ce travail peut permettre un apaisement des tensions, et parfois progressivement, le rétablissement des liens.

- **Les médiations familiales entre frères et sœurs** : elles peuvent permettre de prendre une décision lorsqu'un parent n'est plus en mesure d'être autonome, ou parfois également, la répartition pacifiée des biens familiaux, lorsque le décès d'un parent a eu lieu dans un contexte de conflit familial.

- **Les questions financières** : elles peuvent être source de conflits, au sein d'un couple, au moment d'une séparation, entre des parents et leurs enfants devenus adultes, au sein d'une fratrie...

La médiation familiale peut permettre une clarification de ce qui est important pour chacun et favoriser les prises de décisions.

Au sein de cet espace de médiation familiale les personnes vont pouvoir être soutenues dans la réorganisation de leur projet de vie après leur séparation, après une rupture ou lors d'un conflit qui empêche les prises de décision ou une communication satisfaisante et sereine pour les personnes concernées. Elles sont accompagnées dans la recherche de solutions adaptées à leur organisation familiale.

La médiation familiale est une invitation faite à chaque personne accueillie à être responsable de ses propres changements.

Le médiateur familial favorise un repositionnement individuel et parfois parental. Il propose un travail autour des liens générationnels.

Modalités d'intervention :

Le service de Médiation Familiale est implanté comme suit sur le territoire Icaunais : 1 lieu d'accueil situé à Sens, 1 lieu d'accueil situé à Auxerre.

Les médiatrices offrent des possibilités d'accueil du lundi au samedi sur des horaires variables, en fonction des besoins des personnes médiées.

L'accueil et le secrétariat du service de Médiation Familiale est basé à Auxerre, il est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8h30 à 12h30 et les mercredis de 8h30-12h30 et de 13h30-17h00.

Le service de Médiation Familiale est un service conventionné par la CAF. Il reçoit le public sur ordonnance judiciaire ou dans le cadre de démarche volontaire. Il travaille en partenariat avec la CAF de l'Yonne, les magistrats du département, les médiateurs libéraux du département, les différents services médico-sociaux et judiciaires icaunais.

Chiffres et commentaires :

Le service Médiation Familiale est habilité et financé pour réaliser 85 médiations familiales par an, réparties comme suit : 50 médiations familiales pour le territoire de Sens, 35 pour le territoire d'Auxerre.

Au 31 décembre 2019 :

Entretiens d'information réalisés : **268 (122 en judiciaire / 146 volontaires)**

MF terminées : **65 (33 judiciaires/ 32 volontaires)**

Pour Sens : **38 MF (22 judiciaires / 16 volontaires)**

Pour Auxerre : **27 MF (13 judiciaires / 14 volontaires)**

MF en cours : **15 (6 judiciaires / 9 volontaires)**

Pour Sens : **11 MF (3 judiciaires / 8 volontaires)**

Pour Auxerre : **4 MF (3 judiciaires / 1 volontaire)**

La durée des médiations:

En judiciaire :

- de 3 mois : **24**

3 à 6 mois : **6**

+ de 6 mois : **3**

En volontaire :

- de 3 mois : **26**

3 à 6 mois : **5**

+ de 6 mois : **1**

Pour les 65 mesures de Médiation Familiale terminées au 31/12/2019, 64 médiations avaient pour objet la question d'un divorce ou d'une séparation.

Pour 8 d'entre elles, un accord écrit a pu être trouvé.

Pour 15 d'entre elles, un accord oral a pu être trouvé.

42 sont

restées sans accord néanmoins pour 15 d'entre elles, cela a permis l'apaisement du conflit.

MEDIATION FAMILIALE

Composition de l'équipe

Nature du poste	ETP
Direction	
Chef de service	0,20
Admin et comptable	0,40
Psychologue	
Educatif	1,70
Services généraux	
Contrat aide	
TOTAL	2,30

Pour l'année 2019, le service a fonctionné avec l'équivalent 1.30 ETP pour 1.70 financé du fait de l'arrêt maladie des professionnelles du service.

Afin de promouvoir la Médiation Familiale et offrir plus de lisibilité à notre service, une plaquette de présentation de notre service de Médiation Familiale, à destination des usagers et des professionnels, va être créée et diffusée au cours l'année.

Intitulé	Nbre salariés	Nbre heures
Parents/ adolescents : reprise de la relation en médiation familiale	1	14
Analyse des pratiques	2	84
Journée d'étude - protection enfance et dispositifs de soutien a la parentalité	1	7

Objectifs et réalisation 2019 :

Le service de Médiation Familiale s'est réorganisé et a trouvé de nouveaux outils de fonctionnement afin de répondre aux besoins du territoire et offrir une prestation de qualité. Il s'est également doté d'un projet de service. Le service a également retravaillé au développement de son partenariat.

Perspectives 2020 :

- Le service de Médiation Familiale souhaite se développer et fournir une prestation plus large. C'est pourquoi la médiatrice d'Auxerre sera également formée à la médiation parents/adolescents. Aussi, afin de répondre aux besoins du public, la médiation par visioconférence va être développée par le service.

Objet de la mesure

Accueillir des enfants de 0 à 6 ans accompagnés par un proche pour qu'ils vivent ensemble un moment de jeux et d'échanges.

L'objectif principal est d'accueillir tout questionnement autour de la relation enfant/parent, l'alimentation, le sommeil / le rythme, le développement de l'enfant, la socialisation et toute problématique en lien avec la vie quotidienne de l'enfant.

Modalités d'interventions

Les entrées y sont libres, gratuites et anonymes et sont mises en place sur 2 sites :

- « Les Razmokets » situé à Brienon-sur Armançon à la Bibliothèque municipale ouvert tous les mardis de 9h00 à 12h00.
- « Les P'tits Gazous » situé à St Sauveur en Puisaye à la Bibliothèque municipale ouvert le premier et le troisième vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00.

Chiffres clés

Nombre de séances d'ouverture au public : 47 séances

Brienon-sur Armançon : 21 séances

St Sauveur en Puisaye : 26 séances

Nombre d'heures d'ouverture au public : 99h00

Brienon-sur Armançon : 45h00

St Sauveur en Puisaye : 54h00

Nombre d'heures d'organisation : 119h30

Brienon-sur Armançon : 47h00

St Sauveur en Puisaye : 72h30

Répartis de la manière suivante : Nombre d'heures de préparation, de rangement et débriefing des séances : 24h30

Brienon-sur Armançon : 8h30

St Sauveur en Puisaye : 16h00

Nombre d'heures de réunion de service : 14h30

Brienon-sur Armançon : 7h30

St Sauveur en Puisaye : 7h00

Nombre d'heure de d'analyse de la pratique : 30h00

Brienon-sur Armançon : 15h00

St Sauveur en Puisaye : 15h00

Nombre d'heure d'itinérance : 50h30

Brienon-sur Armançon : 16h00

St Sauveur en Puisaye : 34h30

Objectifs et réalisation 2019

- Poursuivre le travail de partenariat avec les communes
- Mise en place des séances d'analyse de la pratique
- Poursuivre le travail de promotion de ces lieux

Perspectives 2020

Fermeture du service au 31 mars 2020.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Joëlle VOISIN

Présidente

Elisabeth GERARD-BILLEBAULT

Vice-présidente

Gérard BRUN

Secrétaire

Didier PERROTIN

Trésorier

Françoise BOURCIER

Membre

Eliane MAGNE

Membre

Dominique BOUTROLLE

Membre

Noémi DEGY

Membre

GLOSSAIRE

AEMO	<p>Action éducative en milieu ouvert :</p> <p>Mesure de protection de l'enfant vivant dans son milieu familial. Elle intervient quand les conditions de vie de l'enfant sont susceptibles de le mettre en danger ou lorsque la famille rencontre des difficultés dans ses responsabilités éducatives.</p>
AER	<p>Action éducative renforcée :</p> <p>L'AER offre un accompagnement éducatif renforcé, dans le cadre administratif ou judiciaire, auprès de mineurs âgés de 0 à 18 ans et de leur famille, pour une durée de 6 mois (renouvelable une fois) afin de faire cesser ou réduire le risque de danger ou le danger encouru, tout en restaurant la fonction parentale.</p>
MF	<p>Médiation Familiale :</p> <p>Le médiateur familial a pour rôle de rétablir la communication, d'identifier la source du conflit, de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les différentes parties, d'organiser les droits et devoirs de parents ou de grands parents et d'aborder les questions financières.</p>
MNA	<p>Mineurs Non Accompagnés</p> <p>Accompagnement sans distinction de culture et d'origine, des jeunes étrangers isolés sur le territoire, dans leurs démarches d'insertion sociale, scolaire ou professionnelle.</p>
MJIE	<p>Mesures judiciaires d'investigation éducative :</p> <p>Mesure judiciaire permettant d'observer le cadre de vie d'enfants, en vue d'orientation, transmise au Juge des enfants.</p>
PJJ	<p>Protection judiciaire de la jeunesse</p>
RP	<p>Réparations pénales :</p> <p>Mesures de réparation pénale à la fois éducative et restauratrice. Elle est proposée à un mineur autour d'une infraction dans le but de lui permettre au final une réintégration dans la société.</p>
SICMO	<p>Service Intervention continue en milieu ouvert :</p> <p>Action éducative en milieu ouvert, de manière renforcée et continue.</p>
STUDIO	<p>Hébergement individuel permettant d'aboutir à un cadre de vie totalement autonome, sans contrôle éducatif.</p>
VM	<p>Visites médiatisées :</p> <p>Visites entre parents et enfants. Il s'agit de fournir un espace permettant à l'enfant et son parent de se rencontrer en présence d'un tiers garant du cadre des visites.</p>

NOTES

